



**Formation professionnelle** pour les jeunes

## Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole **JARDINIER PAYSAGISTE**

Devenez ouvrier paysagiste

### Objectifs de la formation

- Assurer les activités professionnelles liées à la **réalisation d'un espace vert ou d'un jardin** (utiliser un plan, participer aux travaux de dallage, terrassements, plantations, ...)
- Assurer l'**entretien d'un espace vert ou d'un jardin** (tondre, tailler, ...) et assurer l'entretien du matériel
- Rendre compte de ses **activités**, remplir les documents de la vie sociale et professionnelle
- Connaître l'environnement et le **fonctionnement** de l'entreprise

### Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- Individualisation** des parcours de formation
- 4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédié aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800m<sup>2</sup>** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**

### Durée et déroulement de la formation

- Le CAPa Jardinier Paysagiste (CAPa JP) se prépare sur **2 ans** (875 heures) :
  - **1<sup>ère</sup> CAPa JP** : 420 heures (12 semaines) par an au CFA
  - **Terminale CAPa JP** : 455 heures (13 semaines) par an au CFA.
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,  
L'efficacité vers l'emploi**

### Conditions d'admission

- Être issu** d'une 3<sup>ème</sup> (tous types) ou titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 ou plus
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise du secteur privé (paysagiste, camping, ...) ou un employeur du secteur public (service espaces verts des communes, préfecture, sites du patrimoine, ...)  
L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

### Coût de la formation

- Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes.
- Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de dossier et de photocopies.

## Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 2 semaines à compter de la demande
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus  
Pour d'autres dates, nous contacter

## Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
  - Prendre position dans une situation à caractère social et civique et utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- **Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
  - S'exprimer à travers une réalisation personnelle et adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- **Interagir avec son environnement social**
  - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
  - S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif
- **Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager**
  - Entretien la végétation et réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères
- **Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager**
  - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux, d'installations et d'infrastructures paysagères
- **Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**
  - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle et corrective des matériels et équipements
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
  - Permet l'adaptation aux enjeux professionnels locaux



Le tableau des épreuves et capacités visées est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

## Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
  - Le livret d'apprentissage
  - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
  - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
  - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 7 UC** est nécessaire pour l'obtention du CAPa Jardinier Paysagiste
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explicitation.

## Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Les moyens pédagogiques et techniques.**
  - 10 salles de cours
  - Salles informatiques
  - 1 Centre de Ressources (CdR), espace dédié à l'individualisation des parcours de formation
  - des installations sportives sur site (gymnase, pistes, terrains)
  - une exploitation agricole intégrée à l'établissement (4 ateliers : maraîchage, ovin viande, porc, volaille et vente directe)
  - 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
  - une halle « paysage-environnement » de 800 m2 disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme, et d'une aire de pratique de 5000 m2 avec une partie sous abri de 300 m2
  - des équipements techniques pédagogiques nombreux : 2 mini-pelles, 3 micro-tracteurs, 1 tracteur agricole, 1 chariot télescopique, 1 motobasculeur, 2 tondeuses autoportées, 18 tronçonneuses, ...
- **Les moyens d'encadrement :**
  - une équipe pédagogique de 28 formateurs permanents (en enseignement technique, scientifique, général)
  - une équipe d'accompagnement : « Vie Educative de l'Apprenti » (VEA) et Conseillère Jeunes Entreprises (CJE)
  - une équipe support (directeur, secrétaire, CJE, développeur, assistante pédagogique et assistante facturation)
  - deux Référentes Handicap accompagnant les Personnes en Situation de Handicap

### Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **BAC PRO Aménagements Paysagers**
- **BP Aménagements Paysagers**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**



Version du 17.01.2022